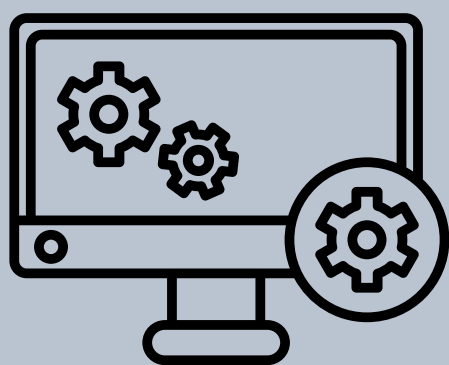


SUBVENTION LEADER

Les points essentiels

LA RECHERCHE DE COFINANCEMENTS PUBLICS

Si vous êtes un porteur de projet privé, il sera nécessaire pour vous de chercher des cofinanceurs publics, la présence de ces derniers étant conditionnelle au versement d'une subvention LEADER (1 euro de fonds public appelle 4 euros de LEADER).

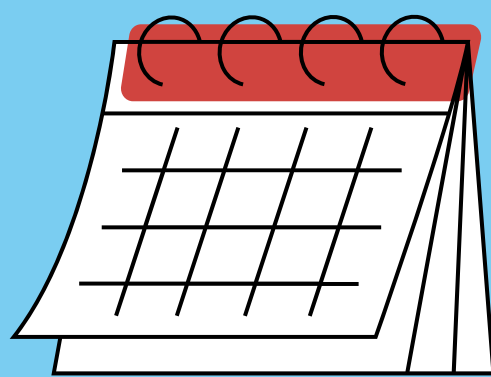


EUROPAC

Pour la programmation 2023-2027, les porteurs de projets peuvent désormais se rendre sur le logiciel Europac afin de directement transmettre à l'administration les pièces justificatives demandées.

LA PÉRIODE D'ÉLIGIBILITÉ DES DÉPENSES

Les dépenses réalisées dans le cadre de votre projet doivent obligatoirement être comprises durant votre période d'éligibilité des dépenses. Celle-ci sera indiquée dans votre engagement juridique.



LA SUBVENTION LEADER INTERVIENT EN DERNIÈRE INSTANCE

La subvention LEADER ne vous sera versée qu'une fois les dépenses du projet réalisées et les autres cofinancements publics perçus. Il vous est toutefois possible de demander le versement d'une première partie de la subvention une fois une partie des dépenses réalisées.

